

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 et L 713-9 du Code de l'Éducation ;

*Donne délégation de signature à Monsieur Hervé PENAN, Professeur des Universités, Directeur de l'Ecole de Management de Toulouse (TSM)*

à l'effet de signer, en son nom, pour l'Ecole de Management de Toulouse - TSM,

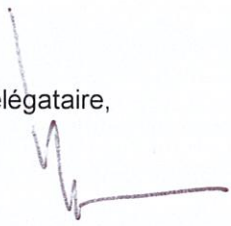
- la certification des heures d'enseignements réalisées au sein de la composante ;
- les attestations de réussite ;
- les relevés de notes ;
- les attestations et dérogation d'inscription administrative et pédagogique ;
- les demandes de transfert d'inscription universitaire ;
- les conventions de stage ;
- les conventions de formation professionnelle dans le cadre d'une formation par alternance ;
- les contrats et conventions de formation professionnelle dans le cadre de la formation continue ;
- les contrats de prise en charge par les organismes paritaires ;
- les formulaires de demande, par un stagiaire, de prise en charge financière d'une formation auprès d'organismes agréés ;
- les conventions de projets tuteurs ;
- les autorisations de congés annuels et les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité ;
- les ordres de mission des personnels fonctionnaires, contractuels, affectés au sein de la composante,
- les avis et décisions sur remises gracieuses de créances tels que définis aux 2.6 et 3.2 de la procédure mise en place.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Hervé PENAN en date du 1er décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 avril 2021

Le délégataire,



Hervé PENAN

Le Président,



Hugues KENFACK

